



## Procès-verbal du conseil municipal

de la Ville de Saint-Tite  
Procès-verbal de la séance ordinaire  
du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite  
tenue le mardi 8 octobre 2019 à 20 h  
à la Salle du conseil de l'Hôtel de ville  
située au 540, rue Notre-Dame à Saint-Tite

Sont présents : M. Gilles Damphousse maire suppléant  
Mme Martine St-Amant conseillère municipale  
Mme Sonia Richard conseillère municipale  
M. Gaétan Tessier conseiller municipal  
Mme Marie-Ève Tremblay conseillère municipale  
M. Michel Champagne directeur général  
Me Julie Marchand greffière

Sont absentes : Mme Annie Pronovost mairesse  
Mme Marie-Andrée Trudel conseillère

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de M. Gilles Damphousse, maire suppléant.

**2019-10-356**

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Mme Sonia Richard, conseillère,  
appuyé par M. Gaétan Tessier, conseiller,  
et résolu que la séance soit ouverte.

Adoptée à l'unanimité

**2019-10-357**

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Mme Martine St-Amant, conseillère,  
appuyé par Mme Marie-Ève Tremblay, conseillère,  
et résolu de dispenser la greffière de la lecture de l'ordre du jour tel que reçu par les membres du conseil municipal avant la présente séance, d'y ajouter les points 14 a), 14 b), 14c), 14d), 14e) et 14f) et d'adopter l'ordre du jour ainsi modifié :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 septembre 2019 et de la séance extraordinaire du 24 septembre 2019;
4. Administration - Direction générale :
  - 4.1 Résolution de nomination de deux représentants officiels au réseau BIBLIO CQLM, soit un répondant élu municipal et un coordonnateur de la bibliothèque pour 2020;
5. Greffe :
  - 5.1 Résolution d'adjudication du contrat pour les travaux de réfection des trottoirs sur une partie de la route 153 et de la rue St-Paul à la firme Trois-Rivières Cimentiers Inc., au coût de 94 061.05 \$ taxes incluses;
  - 5.2 Résolution d'adjudication du contrat de services pour le déneigement et l'entretien d'hiver du réseau routier de la Ville de Saint-Tite à la firme Les Excavations Jovanex Inc., au coût de 213 013.78 \$ taxes incluses;



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Saint-Tite**

6. Loisirs et culture

Aucun point.

7. Ressources humaines :

Aucun point.

8. Transport, hygiène du milieu, travaux publics :

- 8.1 Résolution octroyant une aide financière au montant de 152.19 \$ aux propriétaires de la 9<sup>e</sup> avenue Lac Pierre-Paul suite aux travaux d'entretien effectués dans leur avenue à l'été 2019 (montant des travaux : 304.38 \$), dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien et à l'amélioration des chemins privés (M. Yvon Bourassa, responsable);

9. Urbanisme et développement du territoire :

Aucun point.

10. Gestion des eaux :

- 10.1 Résolution autorisant la firme Stantec Experts-conseils Ltée à soumettre une demande de certificat d'autorisation au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour le projet d'alimentation et de traitement de l'eau potable (lot 1) et à présenter tout engagement en lien avec cette demande;

11. Autres sujets :

- 11.1 Résolution autorisant le versement d'un montant de 200 \$ à Opération Nez Rouge afin de lui permettre d'offrir le service de raccourcissements du 29 novembre au 31 décembre 2019;

- 11.2 Résolution proclamant la Ville de Saint-Tite alliée contre la violence conjugale;

12. Résolution d'approbation de la liste des déboursés du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2019 au montant de 1 641 971.83 \$;

13. Correspondance;

14. Affaires nouvelles;

- a) Résolution autorisant le paiement du décompte progressif #4 pour le mois de septembre 2019, au montant de 164 535.06 \$ à André Bouvet Ltée, dans le dossier du raccordement du puits P-1, secteur Petite-Mékinac;

- b) Résolution acceptant l'offre de services de H.P. Terrassement (9006-3165 Québec Inc.) au coût de 3 564.23 \$ taxes incluses, pour le démantèlement des installations de l'aqueduc des Pointes;

- c) Résolution autorisant la location d'un copieur auprès de la firme Le Groupe A&A, au coût de 140.27 \$ par mois taxes incluses, pour une durée de 66 mois;

- d) Résolution autorisant la fermeture de la rue Notre-Dame entre la rue Adrien-Bélisle et la rue St-Gabriel, le 31 octobre 2019, de 16h à 22h;

- e) Résolution autorisant l'achat du logiciel de classement des archives SYGED, au coût de 13 373 \$ plus les taxes applicables;



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Saint-Tite**

- e) Résolution autorisant l'achat du logiciel de classement des archives SYGED, au coût de 13 373 \$ plus les taxes applicables;
  - f) Résolution autorisant la participation financière de la Ville de Saint-Tite à l'événement Gala des Gens de Terre & Saveurs de la Mauricie qui se tiendra le 16 avril 2020, au montant de 275 \$ plus les taxes applicables pour le parrainage d'un finaliste;
15. Période de questions;
16. Levée de la séance.

Adoptée à l'unanimité

**2019-10-358**

**APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 SEPTEMBRE 2019 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2019**

Il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller,  
appuyé par Mme Sonia Richard, conseillère,  
et résolu :

De dispenser la greffière de la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 septembre 2019 et de la séance extraordinaire du 24 septembre 2019, tels que reçus par les membres du conseil avant la présente séance, ainsi que de les accepter tels que rédigés.

Adoptée à l'unanimité

**ADMINISTRATION - DIRECTION GÉNÉRALE**

**2018-10-359**

**RÉSOLUTION DE NOMINATION DE DEUX REPRÉSENTANTS OFFICIELS AU RÉSEAU BIBLIO CQLM, SOIT UN RÉPONDANT ÉLU MUNICIPAL ET UN COORDONNATEUR DE LA BIBLIOTHÈQUE POUR 2020**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer deux représentants officiels de la Ville de Saint-Tite, soit un répondant élu municipal et un coordonnateur de la bibliothèque, qui seront convoqués à l'assemblée annuelle ainsi qu'aux rencontres organisées de temps à autre par le Réseau BIBLIO CQLM;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Martine St-Amant, conseillère,  
appuyé par M. Gaétan Tessier, conseiller,  
et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite nomme Mme Marie-Ève Tremblay, conseillère, et Mme Denise Groleau, coordonnatrice de la bibliothèque Marielle-Brouillette, à titre de représentantes de la Ville au Réseau BIBLIO CQLM, pour l'année 2020.

Adoptée à l'unanimité

**GREFFE**

**2019-10-360**

**RÉSOLUTION D'ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DES TROTTOIRS SUR UNE PARTIE DE LA ROUTE 153 ET DE LA RUE ST-PAUL À LA FIRME TROIS-RIVIÈRES CIMENTIERS INC., AU COÛT DE 94 061.05 \$ TAXES INCLUSES**

CONSIDÉRANT QUE lors d'un appel d'offres sur invitation (# 2019-09-08) qui se terminait le 2 octobre 2019, une seule soumission a été reçue :



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Saint-Tite**

<b>Soumissionnaire</b>	<b>Prix du contrat</b>	<b>Conformité de la soumission</b>
Trois-Rivières Cimentiers Inc.	94 061.05 \$ taxes incluses	Soumission conforme

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Martine St-Amant, conseillère, appuyé par Mme Marie-Ève Tremblay, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite accorde le contrat pour les travaux de réfection des trottoirs sur une partie de la route 153 et de la rue St-Paul au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme Trois-Rivières Cimentiers Inc., au coût de 94 061.05 \$ taxes incluses, conformément aux spécifications du document d'appel d'offres que l'adjudicataire s'engage à respecter.

Adoptée à l'unanimité

**2019-10-361**

**RÉSOLUTION D'ADJUDICATION DU CONTRAT DE SERVICES POUR LE DÉNEIGEMENT ET L'ENTRETIEN D'HIVER DU RÉSEAU ROUTIER DE LA VILLE DE SAINT-TITE À LA FIRME LES EXCAVATIONS JOVANEX INC., AU COÛT DE 213 013.78 \$ TAXES INCLUSES**

CONSIDÉRANT QUE lors d'un appel d'offres public (# 2019-08-07) qui se terminait le 26 septembre 2019, une seule soumission a été reçue :

<b>Soumissionnaire</b>	<b>Prix du contrat</b>	<b>Conformité de la soumission</b>
Les Excavations Jovanex Inc.	213 013.78 \$ taxes incluses	Soumission conforme

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller, appuyé par Mme Martine St-Amant, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite accorde le contrat de services pour le déneigement et l'entretien d'hiver du réseau routier au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme Les Excavations Jovanex Inc., au coût de 213 013.78 \$ taxes incluses, conformément aux spécifications du document d'appel d'offres que l'adjudicataire s'engage à respecter.

Adoptée à l'unanimité

**TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU, TRAVAUX PUBLICS**

**2019-10-362**

**RÉSOLUTION OCTROYANT UNE AIDE FINANCIÈRE AU MONTANT DE 152.19 \$ AUX PROPRIÉTAIRES DE LA 9<sup>E</sup> AVENUE LAC PIERRE-PAUL SUITE AUX TRAVAUX D'ENTRETIEN EFFECTUÉS DANS LEUR AVENUE À L'ÉTÉ 2019 (MONTANT DES TRAVAUX : 304.38 \$), DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN ET À L'AMÉLIORATION DES CHEMINS PRIVÉS (M. YVON BOURASSA, RESPONSABLE)**



## Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par les propriétaires de la 9<sup>e</sup> avenue Lac Pierre-Paul dans le Programme d'aide à l'entretien et à l'amélioration des chemins privés de la Ville de Saint-Tite;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de ce programme, la Ville contribue financièrement à l'entretien des chemins privés dans une proportion de 50 % des coûts jusqu'à concurrence de 400 \$ par chemin à tous les deux (2) ans, sur présentation de pièces justificatives;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide financière adressée à la Ville de Saint-Tite par les propriétaires de la 9<sup>e</sup> avenue Lac Pierre-Paul rencontre les exigences d'admissibilité à ce programme;

CONSIDÉRANT QUE les frais encourus par les propriétaires de la 9<sup>e</sup> avenue Lac Pierre-Paul pour l'entretien de leur chemin privé à l'été 2019 s'élèvent à 304.38 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Ève Tremblay, conseillère, appuyé par Mme Sonia Richard, conseillère, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le versement d'une aide financière au montant de 152.19 \$ aux propriétaires de la 9<sup>e</sup> avenue Lac Pierre-Paul, dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien et à l'amélioration des chemins privés (M. Yvon Bourassa, responsable).

Adoptée à l'unanimité

### GESTION DES EAUX

2019-10-363

#### RÉSOLUTION AUTORISANT LA FIRME STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE À SOUMETTRE UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MELCC) POUR LE PROJET D'ALIMENTATION ET DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE (LOT 1) ET À PRÉSENTER TOUT ENGAGEMENT EN LIEN AVEC CETTE DEMANDE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Tite doit obtenir un certificat d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour le projet d'alimentation et de traitement de l'eau potable (lot 1 – usine de traitement);

CONSIDÉRANT QUE la firme Stantec Experts-conseils Ltée a été mandatée par la Ville pour préparer les plans et devis des travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Martine St-Amant, conseillère, appuyé par M. Gaétan Tessier, conseiller, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise la firme Stantec Experts-conseils Ltée à soumettre une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour le projet d'alimentation et de traitement de l'eau (lot 1 – usine de traitement) et à présenter tout engagement en lien avec cette demande;

QUE le conseil s'engage à transmettre au ministère, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée.

Adoptée à l'unanimité



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Saint-Tite**

**AUTRES SUJETS**

**2019-10-364**

**RÉSOLUTION AUTORISANT LE VERSEMENT D'UN MONTANT DE 200 \$ À OPÉRATION NEZ ROUGE AFIN DE LUI PERMETTRE D'OFFRIR LE SERVICE DE RACCOMPAGNEMENTS DU 29 NOVEMBRE AU 31 DÉCEMBRE 2019**

CONSIDÉRANT QU'Opération Nez Rouge Mékinac reprendra du service du 29 novembre au 31 décembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE les bénévoles de l'organisme Opération Nez Rouge comptent sur l'appui financier de la Ville de Saint-Tite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Martine St-Amant, conseillère, appuyé par Mme Marie-Eve Tremblay, conseillère, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le versement d'une aide financière de 200 \$ à Opération Nez-Rouge Mékinac pour ses activités de accompagnements 2019.

Adoptée à l'unanimité

**2019-10-365**

**RÉSOLUTION PROCLAMANT LA VILLE DE SAINT-TITE ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE**

CONSIDÉRANT QUE la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

CONSIDÉRANT QUE c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

CONSIDÉRANT QUE le Québec s'est doté depuis 1995, d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

CONSIDÉRANT QU'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

CONSIDÉRANT QUE malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

CONSIDÉRANT QUE lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

CONSIDÉRANT QUE comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sonia Richard, conseillère, appuyé par M. Gaétan Tessier, conseiller, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite proclame la Ville de Saint-Tite municipalité alliée contre la violence conjugale.

Adoptée à l'unanimité



**2019-10-366**

**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Saint-Tite**

**RÉSOLUTION D'APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS DU 1<sup>ER</sup> AU 30 SEPTEMBRE 2019 AU MONTANT DE 1 641 971.83 \$**

CONSIDÉRANT QUE pour l'approbation de la liste des déboursés du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2019, chacun des membres du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite a reçu un rapport exhaustif des dépenses pour cette période;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sonia Richard, conseillère, appuyé par M. Gaétan Tessier, conseiller, et résolu :

QUE la liste des déboursés au montant d'un million six cent quarante-et-un mille neuf cent soixante-et-onze dollars et quatre-vingt-trois cents (1 641 971.83 \$) soit approuvée.

Adoptée à l'unanimité

**AFFAIRES NOUVELLES**

**2019-10-367**

**RÉSOLUTION AUTORISANT LE PAIEMENT DU DÉCOMPTÉ PROGRESSIF #4 POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2019, AU MONTANT DE 164 535.06 \$ À ANDRÉ BOUVET LTÉE, DANS LE DOSSIER DU RACCORDEMENT DU PUIS P-1, SECTEUR PETITE-MÉKINAC**

CONSIDÉRANT QUE la firme André Bouvet Ltée exécute les travaux de raccordement du puits P-1, secteur Petite-Mékinac;

CONSIDÉRANT QU'elle a transmis le décompte progressif #4, pour le mois de septembre 2019, au montant de 164 535.06 \$ incluant les taxes et la retenue de 10 %;

CONSIDÉRANT QUE M. Cédric Turcotte, ingénieur, de la firme Pluritec Ingénieurs-conseils, recommande au conseil municipal d'effectuer le paiement du décompte progressif #4 au montant de 164 535.06 \$, le tout qu'il appert d'une lettre datée du 8 octobre 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sonia Richard, conseillère, appuyé par Mme Martine St-Amant, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le paiement du décompte progressif #4 pour le mois de septembre 2019, au montant de 164 535.06 \$ à la firme André Bouvet Ltée, dans le dossier du raccordement du puits P-1, secteur Petite-Mékinac.

Adoptée à l'unanimité

**2019-10-368**

**RÉSOLUTION ACCEPTANT L'OFFRE DE SERVICES DE H.P. TERRASSEMENT (9006-3165 QUÉBEC INC.) AU COÛT DE 3 564.23 \$ TAXES INCLUSES, POUR LE DÉMANTÈLEMENT DES INSTALLATIONS DE L'AQUEDUC DES POINTES**

CONSIDÉRANT QUE suite à la cessation de l'exploitation de l'aqueduc des Pointes, il est nécessaire de procéder au démantèlement des installations;

CONSIDÉRANT l'offre de services de la firme H.P. Terrassement (9006-3165 Québec Inc.) au coût de 3 564.23 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Ève Tremblay, conseillère, appuyé par Mme Martine St-Amant, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;





**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Saint-Tite**

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite accepte l'offre de services de la firme H.P. Terrassement (9006-3165 Québec Inc.) au coût de 3 564.23 \$ taxes incluses, pour le démantèlement des installations de l'aqueduc des Pointes.

Adoptée à l'unanimité

**2019-10-369**

**RÉSOLUTION AUTORISANT LA LOCATION D'UN COPIEUR AUPRÈS DE LA FIRME LE GROUPE A&A, AU COÛT DE 140.27 \$ PAR MOIS TAXES INCLUSES, POUR UNE DURÉE DE 66 MOIS**

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder à la location d'un nouveau copieur pour les besoins du service administratif;

CONSIDÉRANT QUE des demandes de prix ont été effectuées auprès de trois fournisseurs;

CONSIDÉRANT QUE la firme Le Groupe A&A a soumis le meilleur prix, soit 140.27 \$ par mois plus les taxes applicables, pour une durée de 66 mois;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller, appuyé par Mme Sonia Richard, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise la location d'un copieur auprès de la firme Le Groupe A&A, au coût de 140.27 \$ par mois taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

**2019-10-370**

**RÉSOLUTION AUTORISANT LA FERMETURE DE LA RUE NOTRE-DAME ENTRE LA RUE ADRIEN-BÉLISLE ET LA RUE ST-GABRIEL, LE 31 OCTOBRE 2019, DE 16H À 22H**

CONSIDÉRANT QUE le comité culturel et le comité des loisirs de la Ville de Saint-Tite organisent, en collaboration avec le Village Western Kapi-Bouska, une activité pour la fête de l'Halloween (31 octobre 2019);

CONSIDÉRANT QU'aux fins d'assurer la sécurité des participants à l'activité, il est opportun de procéder à la fermeture de la rue Notre-Dame entre la rue Adrien-Bélisle et la rue St-Gabriel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Ève Tremblay, conseillère, appuyé par Mme Martine St-Amant, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise la fermeture de la rue Notre-Dame entre la rue Adrien-Bélisle et la rue St-Gabriel, le 31 octobre 2019, de 16h à 22h.

Adoptée à l'unanimité





**2019-10-371**

**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Saint-Tite**

**RÉSOLUTION AUTORISANT L'ACHAT DU LOGICIEL DE CLASSEMENT DES ARCHIVES SYGED, AU COÛT DE 13 373 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Tite utilise actuellement le logiciel de classement des archives SYGID, de la firme PG Solutions;

CONSIDÉRANT QUE ce logiciel est maintenant obsolète et qu'il est nécessaire d'acquérir un nouveau logiciel;

CONSIDÉRANT QUE la firme PG Solutions a développé le nouveau logiciel de classement SYGED qui remplace le logiciel SYGID;

CONSIDÉRANT QU'il est plus avantageux pour la Ville de faire l'acquisition du logiciel SYGED que de tout autre logiciel de classement, puisqu'il permet le transfert et la conversion des données contenues dans SYGID;

CONSIDÉRANT l'offre de la firme PG Solutions au coût de 13 373 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller, appuyé par Mme Sonia Richard, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise l'achat du logiciel de classement des archives SYGED auprès de la firme PG Solutions, au coût de 13 373 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

**2019-10-372**

**RÉSOLUTION AUTORISANT LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE SAINT-TITE À L'ÉVÉNEMENT GALA DES GENS DE TERRE & SAVEURS DE LA MAURICIE QUI SE TIENDRA LE 16 AVRIL 2020, AU MONTANT DE 275 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES POUR LE PARRAINAGE D'UN FINALISTE**

CONSIDÉRANT QUE l'UPA de la Mauricie organise le Gala des Gens de Terre & Saveurs qui se tiendra le 16 avril 2020 à Trois-Rivières;

CONSIDÉRANT QUE cet événement incontournable de la vie agricole et agroalimentaire de la Mauricie est un rassemblement festif et gustatif soulignant la qualité du travail et l'innovation de ses acteurs;

CONSIDÉRANT QUE cette soirée de reconnaissance permet de célébrer et de valoriser le travail des entreprises qui se démarquent par leur contribution sociale, économique et environnementale;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite a été sollicité pour parrainer un finaliste de Saint-Tite, au coût de 275 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sonia Richard, conseillère, appuyé par Mme Marie-Ève Tremblay, conseillère, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise la participation financière de la Ville à l'événement Gala des Gens de Terre & Saveurs qui se tiendra le 16 avril 2020 à Trois-Rivières, soit 275 \$ plus les taxes applicables pour le parrainage d'un finaliste.

Adoptée à l'unanimité

**PÉRIODE DE QUESTIONS**



2019-10-373

**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Saint-Tite**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Mme Sonia Richard, conseillère,  
appuyé par M. Gaétan Tessier, conseiller,  
et résolu que la séance soit levée à 20 heures 27.

Adoptée à l'unanimité

  
Me Julie Marchand  
Greffière

  
Annie Pronovost  
Mairesse